



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

DELIBERATION N° 125/2023/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 07 JUILLET 2023 A 09H00

AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

APPROBATION DU CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LA FIABILISATION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS ET POUR L'OPTIMISATION DES BASES FISCALES ENTRE LA DRFIP DE GUYANE ET LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procuration : 6

Nombre de Conseillers Présents : 29
Date de convocation : 28 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel – CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – Corinne Siger - Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES-GAIL -

PROCURATIONS : Ruth BIDIU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -

ÉTAIENT ABSENTS : AZER Monique – DAOUDI Yahya – DELAR Seedna – DIMANCHE Corine – EPAILLY Eugène – GASPARD Teed – JEAN Elaine – LECANTE Patrick – MANCEE Mickaël – NAISSO Tineffa – PHINERA-HORTH Marie-Laure – RINO Axel – TORVIC Eliodore - Gilles ADELSON -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra TROCHIMARA

35 POUR	<p>BAFAU Serge – BELIZAIRE Julner – BERTONI Dominique – BRIQUET Pascal – CALUMEY Louis-Mike – CASTOR Daniel - CHAMBRIER Jean-Philippe – CHINON Claire - CIPPE Albanie – CLERVAUX Xavier – CLIFFORD Liser – DUBOUILLE Michel – ELIBOX Thierry – FELIX Serge – GOVINDIN Nestor – LEONCE Chester – LOE-MIE Roland – MILZINK-CINCINAT Yolande – PAUL Hélène – PLENET Claude – PREVOT-BOULARD Stéphanie - ROBINSON Anne-Michèle– SILEBER Rolande – SMOCK Serge – TROCHIMARA Sandra – VICTOR Patricia – SIGER Corinne – Christian FAUBERT – Sandrine JACQUES-GAIL -</p> <p>PROCURATIONS : Ruth BIDIU-CEPRIKA a donné procuration à Xavier CLERVAUX – Phong LY a donné procuration à Serge SMOCK – Magali ROBO-CASSILDE a donné procuration à Roland LOE-MIE - Kenny CHEN TUNG a donné procuration à Thierry ELIBOX - Hélène SERVIUS a donné procuration à Stéphanie PREVOT BOULARD – Farah GRISET-KHAN a donné procuration à Sandra TROCHIMARA -</p>
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi n°78-17 du 06/01/1978 relatif au secret professionnel des informations transmises aux collectivités territoriales et leur groupement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des impôts : articles 1447, 1586 ter, 1519, 1380, 1381, 1393, 1407 relatifs à l'établissement des impôts directs locaux

Vu le livre des procédures fiscales. Article L135B relatif aux échanges d'informations entre l'administration fiscale et les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalité de la CACL réunie en séance le Lundi 03 Juillet 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 05 juillet 2023 ;

Vu le Rapport N° 125/2023/CACL relatif au contrat de partenariat pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitations et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

Donne acte du Président de son Rapport N° 125/2023/CACL relatif au contrat de partenariat pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitations et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales entre la DRFIP de la Guyane et la CACL;

ARTICLE 2

Donne acte de l'avis favorable de la commission Finances et Fiscalité de la CACL en date du 03 Juillet 2023 au sujet de ce contrat de partenariat ;

ARTICLE 3

Approuve le contrat de partenariat pour la fiabilisation des valeurs locatives des locaux d'habitations et professionnels et pour l'optimisation des bases fiscales entre la DRFIP de la Guyane et la CACL.

ARTICLE 4

Autorise le Président à exécuter la présente délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 07 juillet 2023,

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK